



Commune de
MAIZET

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le mardi 22 mars, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

Présents : DUVAL Gilbert, PUPIN Dominique, CHAPALAIN Jean-François, BRIZE Brigitte, SPONHAUER Clément, GARNIER Sylvaine, DELOM de MEZERAC Guillaume, GRANET Benjamin.

Procurations : Patrick ANQUETIL à Gilbert DUVAL, Sophie DESQUESNE à Brigitte BRIZE, Céline LE CORSU à Guillaume DELOM de MEZERAC

Désignation du secrétaire de séance : SPONHAUER Clément

Approbation du compte rendu de la séance du 1er mars 2022 :

Demande de modification concernant le chemin de la Vierge : panneau interdit sauf riverains.

Approbation du compte de gestion 2021 :

	Investissements	Fonctionnement
Recettes	108 983.09 €	244 016.96 €
Dépenses	168 039.41 €	229 974.41 €
Résultat de l'exercice 2021	-59 056.32 € (déficit)	14 042.55 €
Résultat de clôture 2020	54 306.52 €	191 162.79 €
Affectation Investissement		
Résultat de clôture 2021	-4749.80 € (Déficit)	205 205.34 € (excédent)

Considérant que le compte de gestion 2021 du receveur est en concordance avec le compte administratif 2021 de M le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents, approuve le compte de gestion du receveur en tous points conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2021.

Vote du compte administratif 2021 :

Madame BRIZE Brigitte présente le compte administratif 2021 de m le Maire qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 244 016.96 €

Dépenses réalisées : 229 974.41 €

Résultat de l'exercice : 14 042.55 € (excédent)

Section d'investissement:

Recettes réalisées : 108 983.09 €

Dépenses réalisées : 168 039.41 €

Résultat de l'exercice : - 59 056.32 € (déficit)

Résultat de clôture :

o **Fonctionnement** : Ex précédent : 191 162.79 €

Exercice 2021 : 14 042.55 €

Résultat de clôture au 31/12/2021 : 205 205.34 € (excédent)

o **Investissement** : Ex précédent : 54 306.52 €
Exercice 2021 : - 59 056.32 €

Résultat de clôture au 31/12/2021 : - 4 749.80 € (déficit)

Soit un résultat cumulé au 31/12/2021: 200 455.54 €

M le Maire se retire de la salle.

Le compte administratif 2021 est soumis vote.

Pour : 10 Contre : // Abstentions : //

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Considérant que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 205 205.34 €,
Considérant que la section investissement présente un déficit d'investissement de 4 749.80 € reporté en dépenses, ligne 001,

M le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Reporter la somme de 200 455.54 € € en recettes de fonctionnement, article 002.
- D'affecter la somme de 4 749.80 € en recettes d'investissement article 1068

Après délibération, le conseil municipal, accepte l'affectation proposée ci-dessus.

Pour : 11 Contre : // Abstentions : //

Vote des subventions aux associations :

Le conseil municipal propose d'octroyer les subventions suivantes :

- ADMR : 200 €
- UNC : 150 €
- ICL : 120 €
- Cote 112 : 200 €
- On est bien à Maizet : à définir

Mme Garnier propose d'inscrire une enveloppe budgétaire globale de 1 500 € au budget

Subvention exceptionnelle pour soutenir l'Ukraine :

M le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit de l'Ukraine à hauteur de 1 € par habitant soit la somme de 372 €.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

La subvention sera versée à la protection civile d'Evrecy .

Locaux AZIMUT :

Le conseil municipal a visité les locaux de son locataire AZIMUT afin de faire le point sur l'état des locaux et de discuter sur l'avenir du site. Un nettoyage du terrain attenant est nécessaire.

Eglise :

Un devis pour maintenir les zinc est en cours.

Questions diverses :

1. M le Maire fait part d'un courrier de l'Etoile Sportive de Thury Harcourt qui demande une subvention pour 2 enfants de la commune qui pratique une activité dans leur club. Le conseil municipal refuse.
2. Bâche incendie rue de la fontaine : Les propriétaires ont proposé, à la commune un prix d'acquisition de 121 € le m2. M le Maire a refusé. Dans l'attente d'une proposition plus appropriée, la commune recherche un terrain de remplacement.

3. Défense incendie : le poteau d'aspiration situé sur le terrain de M Pupin n'est pas soumis à subvention.
4. M le Maire informe le conseil que les subventions au titre de l'APCR ont changé: la prise en charge n'est plus que de 20 % à moins de faire passer le projet en projet général au lieu de défense incendie.
5. M le Maire a RDV mercredi 23 mars avec l'Agence Routière Départementale au sujet d'un éventuel aménagement du carrefour de la RD 36.
6. M le Maire informe l'assemblée que la base de canoë de maizet sert actuellement de stockage pour les dons pour l'Ukraine. Il précise et regrette que la base n'accueillera pas de club résident.

Séance levée à 21h30.